

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 23 août 2021
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21	30 juil. 2021	04 août 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	23 juil. 2021	27 juil. 2021
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(4)(a)	31 août 2021	16 juil. 2021
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	50(2)	23 juil. 2021	22 juil. 2021
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : b) en remet une copie au parent ou au tuteur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	51(3)(b)	23 juil. 2021	22 juil. 2021

Commentaires généraux
16 Juillet 2021 Lacune vérification équipement fix, dossiers du personnel ainsi que la planification des activités. Le ratio n'a pas été pris car la lacune a été rectifiée à partir d'un courriel qui a été ajouté en pièces jointes. L'ombre du parc extérieur: Les toiles ont été détruites par le vent et les conditions hivernales. Tina est en processus de faire construire un abri permanent en bois, recherche de matériaux pour l'instant. Construction prévu septembre.

Commentaires généraux

La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
Permis recommandé

original signé par
Karine Basque

23 août 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date